



## Naturalisation et regroupement familiale

Par **karomita**, le **11/05/2011 à 12:51**

Bonjour,

Je suis en France depuis une dizaine d'année, j'y ai immigré pour études et après j'ai trouvé un poste d'ingénieur dans une grande société de la place.

La préfecture m'a avisé que dans un mois j'aurais ma naturalisation. La question est la suivante : il y a à peu près deux mois étant dans mon pays d'origine, j'y ai contacté mariage avec une jeune fille de mon pays.

Étant très occupé par mon travail je n'ai pas encore entamé les procédures de regroupement familiale et bien tôt je vais avoir ma naturalisation en tant que célibataire! que faut il faire ? attendre ma naturalisation et après je commencerais les procédures de regroupement, sachant que [s]l'acte de mariage a été fait avant la naturalisation[/s], ou bien les aviser maintenant et pour cela que faut il faire ? me présenter avec mon acte de mariage traduit ou bien seulement par email ? sachant que je travaille dans un chantier un peu loin de la ville. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me répondre

Par **mimi493**, le **11/05/2011 à 14:14**

[citation]Étant très occupé par mon travail je n'ai pas encore entamé les procédures de regroupement familiale et bien tôt je vais avoir ma naturalisation en tant que célibataire! que faut il faire ? [/citation] les aviser au plus vite, on a déjà vu des cas, dans une telle situation, l'acquisition de la nationalité a été annulée dès qu'ils se sont aperçus que la situation matrimoniale était fausse (même quand la personne ignorait que son père l'avait mariée !!!) Le courrier électronique n'a aucune valeur.

Le regroupement familial n'est que pour les étrangers voulant faire venir leur famille

étrangère, pas pour les Français